

1 - ENTREPRISE ET VIE PROFESSIONNELLE

1.1 - Julien 20 ans, est embauché par la Société BRICO BOIS. Après avoir lu son contrat de travail (document 1) ; répondre aux questions suivantes :

- Pour quelle raison l'employeur a-t-il embauché Monsieur DUPONT ?

.....

- De quel type de contrat s'agit-il ? Justifier votre réponse.

.....

- Citer 2 autres contrats de travail.

-
 -

- Quelle est la rémunération mensuelle de Julien ?

.....

- La Société BRICO BOIS peut reconduire le contrat de Julien ; pour combien de mois maximum ?

.....

- Calculer le montant de l'indemnité de fin de contrat à laquelle il pourra prétendre.

.....

1.2 - Ce contrat est effectif sous réserve d'une visite médicale d'embauche :

- Quel est l'intérêt de cette visite ?

.....

- Par qui est elle faite ?

.....

- A quels moments de la vie du salarié y a-t-il des visites médicales obligatoires ?

.....

ACADÉMIE DE GRENOBLE			SESSION 1999
EXAMEN : CAP - SECTEUR B			Durée : 1 heure
Épreuve : Vie Sociale et Professionnelle			Coefficient : 1
Échelle:	Nb Tirage:	SUJET	FEUILLE : 1 / 5

1.3 - Le 30 septembre 1998 à 18h30, Julien rentre chez lui après son travail.

Il est fatigué et a un accident de la circulation sans gravité.

Il va toutefois consulter son médecin.

ORIGINAL

1.3.1 - S'agit-il d'un accident du travail ? Justifier votre réponse.

.....
.....
.....

1.3.2 - Quelle démarche aurait due effectuer Julien avant d'aller chez le medecin?

.....
.....
.....

1.3.3 - Son numéro d'assuré social est le suivant : 1.78.06.26.194.327

Quelle est la signification des différents chiffres.

1 :

78 :

06 :

26 :

194 :

327 :

ACADÉMIE DE GRENOBLE			SESSION 1999
EXAMEN : CAP - SECTEUR B			Durée : 1 heure
Épreuve : Vie Sociale et Professionnelle			Coefficient : 1
Échelle:	Nb Tirage:	SUJET	FEUILLE : 2 / 5

2 - SANTE

ORIGINAL

La vaccination contre l'hépatite B étant vivement conseillée, une séance de vaccination sera organisée à l'infirmerie de l'entreprise. Julien lit le dépliant informatif mis à sa disposition.

A partir de ce document (document 2 ci-dessous) :

2.1. - Donner 2 arguments qui peuvent décider Julien à se faire vacciner.

.....
.....
.....

2.2 - Citer 3 modes de transmission de cette maladie.

.....
.....
.....

2.3 - Donner la définition d'un "porteur sain".

.....
.....

2.4 - Pourquoi le virus de l'hépatite B est-il comparé à celui du SIDA ?

.....
.....
.....

Document 2

QU'EST-CE QUE HÉPATITE B ?

L'Hépatite B est une maladie due à un virus. Elle se transmet par le sang, les sécrétions sexuelles, la salive.

En fait le virus est présent dans tous les liquides organiques d'une personne contaminée. Il est plus contagieux et résistant que le virus du SIDA.

EST-CE UNE MALADIE GRAVE ?

L'Hépatite B peut être grave. En effet, c'est la cause de très nombreux cancers du foie et elle tue 2 millions de personnes chaque année dans le monde.

L'Hépatite B survient entre 1 mois et demi et 6 mois après la contamination. Elle peut rester silencieuse ou se manifester par une jaunisse et une grande fatigue. Quelqu'un atteint par l'Hépatite B peut être contagieux sans avoir aucun signe de maladie. Le plus souvent, l'hépatite B guérit après quelques mois, mais il arrive que la maladie évolue sur quelques années ou dizaines d'années vers un cancer du foie. Il n'existe pas de traitement permettant de guérir de l'Hépatite B, la seule solution passe par la vaccination.

ACADÉMIE DE GRENOBLE			SESSION 1999
EXAMEN : CAP - SECTEUR B			Durée : 1 heure
Épreuve : Vie Sociale et Professionnelle			Coefficient : 1
Échelle:	Nb Tirage:	SUJET	FEUILLE : 3 / 5

3 - ENVIRONNEMENT

ORIGINAL

3.1 - A partir du document 3 (en annexe), citer les trois polluants du gazole entrainant une pollution atmosphérique

.....
.....
.....

3.2 - Pour chaque polluant, donner une conséquence sur la santé ou l'environnement.

.....
.....
.....

3.3 - Donner deux solutions pour diminuer cette pollution ?

-
.....
-
.....

3.4 - Dans toutes les grandes villes de France, la qualité de l'air est surveillée.

3.4.1 - Comment s'appelle l'indice indiquant à la population la qualité de l'air ?

.....

3.4.2. - Donner la qualité de l'air pour :

- un indice de 2 :
.....
- un indice de 8 :
.....

3.4.3. - Pour un indice de 8, donner une mesure prise par le service public s'occupant du contrôle de la qualité de l'air.

.....
.....
.....
.....

ACADÉMIE DE GRENOBLE			SESSION 1999
EXAMEN : CAP - SECTEUR B			Durée : 1 heure
Épreuve : Vie Sociale et Professionnelle			Coefficient : 1
Échelle:	Nb Tirage:	SUJET	FEUILLE : 4 / 5

Document 1

ORIGINAL

EXTRAITS DE CONTRAT DE TRAVAIL (document 1)

Entre les soussignés :

- La société **BRICO BOIS** dont le siège est à TOULOUSE 31000 représentée par M. **HEBERT** agissant en qualité de chef du personnel, d'une part.
- et M. **Julien DUPONT** demeurant 15 Bd J. Pain à TOULOUSE 31000, d'autre part.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIIT :

Art 1 :

La société **BRICO BOIS** engage à compter du 01/09/98, M. **Julien DUPONT** en qualité de menuisier afin d'aider la société **BRICO BOIS** à faire face à un surcroît temporaire d'activité découlant de commandes imprévues.

Art 2 :

Le présent contrat qui prend effet le 01/09/98 est conclu pour une durée de 6 mois et prendra fin le 28/02/98.

Art 3 :

Le contrat ne deviendra définitif qu'à l'issue d'une visite médicale et d'une période d'essai de 15 jours au cours de laquelle chacune des parties pourra rompre le contrat sans indemnité.

Art 4 :

Le contrat pourra être renouvelé 2 fois pour une durée déterminée au plus égale à celle de la période initiale dans des conditions qui feront l'objet d'un avenant soumis au salarié préalablement au terme initialement fixé.

Art 5 :

A titre de rémunération, M. **DUPONT** recevra un traitement de 6500Frs brut par mois qui lui sera versé à la fin de chaque mois civil.

Art 6 :

M. **DUPONT** aura droit à des congés payés. En fin de contrat, il aura droit à une indemnité de fin de contrat égale à 6% du total de la rémunération brute.

Art 7 :

M. **DUPONT** bénéficiera des lois sociales notamment en matière de sécurité sociale et en ce qui concerne le régime de retraite complémentaire.

Fait en double exemplaires, à Toulouse, le 01/09/98

(signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)

Document 3

Sur le banc des accusés de la pollution atmosphérique, le gazole n'a pas un bon dossier. Sa combustion produit nettement plus d'oxyde d'azote (à l'origine de la formation d'ozone) que l'essence non plombée. Il rejette aussi des fumées noires en raison de l'accumulation de suies dans les pots d'échappement et des particules fines...

D'après *Le Monde*, septembre 1997

ACADEMIE DE GRENOBLE		SESSION 1999	
EXAMEN : CAP - SECTEUR B		Durée : 1 heure	
Épreuve : Vie Sociale et Professionnelle		Coefficient : 1	
Échelle:	Nb Tirage:	SUJET	FEUILLE : 5 / 5